

# **SELECTION DE DEUX (2) CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR LA REVISION DE LA POLITIQUE D'APPRENTISSAGE A DISTANCE (E-LEARNING) DE LA CEDEAO ET DE SON PLAN D'ACTION 2023-2033**

---

**Date :** Du 31 janvier 2022 au 22 février 2022

**Institution cliente :** Commission de la CEDEAO

**Type :** Appel à manifestation d'intérêt

**TITLE : SELECTION DE DEUX (2) CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR LA REVISION DE LA POLITIQUE REGIONALE D'APPRENTISSAGE A DISTANCE (E-LEARNING) DE LA CEDEAO ET DE SON PLAN D'ACTION 2023-2033.**

L'apprentissage à distance/ e-Learning est un moyen : (i) de fournir un accès à un large éventail de ressources d'enseignement de haute qualité, multimédia et interactives ; (ii) d'améliorer le niveau de compétence des adultes, (iii) d'aider les enseignants à fournir une éducation de qualité et d'adapter l'environnement d'apprentissage aux besoins de chaque apprenant, (iv) de dispenser un enseignement aux étudiants à tous les niveaux du système éducatif, (v) de fournir aux personnes handicapées un accès aux possibilités d'apprentissage, (vi) de mettre à la disposition des communautés culturelles des matériaux d'enseignement appropriés, et (vii) de permettre aux employeurs d'offrir des possibilités de formation et de développement professionnel.

L'importance de l'enseignement à distance / e-Learning a conduit à un engagement des Chefs d'Etat et de gouvernement, qui ont adopté en 2012 la Politique d'apprentissage à distance de la CEDEAO, ainsi que tout un ensemble de projets de mise en œuvre de ladite politique. Toutefois, celle-ci n'a pas pu être mise en œuvre à travers ces projets qui sont aujourd'hui devenus obsolètes, dix ans après. De nos jours, compte tenu des derniers événements intervenus à l'échelle mondiale, suite à la pandémie de coronavirus apparue en 2019, qui a montré l'importance des TIC dans les domaines de l'éducation et de la formation, grâce à des plateformes comme Zoom et Microsoft Teams, ainsi qu'aux ressources et didacticiels multimédia, etc., l'apprentissage à distance et l'e-Learning sont devenus incontournables. C'est la raison pour laquelle il est devenu nécessaire de réviser la politique et de formuler un plan d'action régional pour la période 2023 - 2033.

La nouvelle politique est conforme à la nouvelle Vision 2050 de la CEDEAO en cours d'élaboration, ainsi qu'à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et aux Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. En outre, tout en tenant compte des attentes des Etats membres de la CEDEAO, elle cherche à intégrer les stratégies formulées dans ce domaine au niveau du continent, dans la région et au sein d'organisations gouvernementales internationales.

Dans cette perspective, la Commission de la CEDEAO lance une étude en vue de la révision de la politique régionale d'e-learning, afin de prendre en compte les nouveaux défis se posant pour le développement de la région. Les présents termes de référence sont formulés dans l'objectif de s'attacher les services de deux consultants individuels, l'un pour les pays anglophones et l'autre, pour les pays francophones et lusophones.

## I. OBJECTIFS

Le principal objectif visé à travers la présente mission est la révision de la politique actuelle et la proposition d'une nouvelle politique régionale d'e-learning tenant compte des défis de développement actuels et futurs de la région.

Plus spécifiquement, cette mission conduira à accomplir les tâches suivantes :

- ✓ La réalisation d'un diagnostic des nouveaux défis du secteur de l'apprentissage à distance /e-learning dans la région ;
- ✓ La formulation d'une proposition concernant de nouveaux objectifs de politique conformes à la Vision 2050 de la CEDEAO et de nouveaux documents de stratégie régionale ;
- ✓ La formulation d'une proposition concernant des domaines stratégiques pour la définition d'un plan d'action ;
- ✓ La formulation d'une proposition relative à un mécanisme de suivi-évaluation de la politique STI ;
- ✓ La formulation d'une proposition concernant un cadre révisé de politique régionale d'e-learning ;
- ✓ La formulation d'une proposition concernant un plan d'action 2023 – 2033, à mettre en œuvre sur une période de 10 ans.

2. Tout en prenant dûment en considération les divers efforts entrepris par le département de l'Education de la CEDEAO et par les Etats membres, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), représentée par sa Commission, souhaite faire appel à des services de consultants, pour la **Révision de la Politique régionale d'apprentissage à distance (e-learning) de la CEDEAO et de son Plan d'action 2023-2033.**

3. Devoirs et responsabilités des consultants :

La mission sera effectuée par une équipe de deux (2) consultants, l'un pour les pays anglophones et l'autre, pour les pays francophones et lusophones. Ils seront chargés des tâches suivantes :

- i. Recueillir des informations sur les pays, les analyser et établir une comparaison sur la base des défis rencontrés dans le cadre de l'élaboration d'une politique régionale d'e-learning en 2012 ;
- ii. Identifier les nouveaux défis qui se posent aux Etats membres de la CEDEAO dans ce secteur et propose les mesures à prendre pour y faire face ;
- iii. Identifier une vision, des missions, des principes directeurs, des objectifs et des résultats stratégiques à obtenir ;

- iv. Elaborer le projet de Politique révisée en matière d'apprentissage à distance/d'e-Learning et le Plan d'action (2023-2033) ;
- v. Proposer un coût global pour la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que des sources de financement à envisager pour le Plan.  
De ce fait, les consultants devront :
  - i- Organiser et planifier des activités relatives à la préparation des divers rapports ;
  - ii- Soumettre les différents projets de rapports au département de l'Education, de la Science et de la Culture.
  - iii- Participer aux réunions de validation de la politique révisée et du plan d'action 2023 – 2033 avec les Etats membres.

#### 4. Profil et Qualifications des deux Consultants

La réalisation de cette étude nécessite le recours à deux (02) consultants indépendants, possédant l'expérience et les compétences requises pour l'élaboration de politiques et de stratégies dans le domaine de l'apprentissage à distance et du e-learning. Il s'agira de consultants confirmés, le plus expérimenté des deux étant chargé de coordonner l'étude et devant par conséquent être bilingue. L'un des consultants s'occupera des cinq (5) pays anglophones et l'autre, des dix (10) autres pays - francophones et lusophones. Autres conditions requises, en ce qui concerne les deux consultants :

- i. Être titulaire d'un diplôme du niveau d'un Master dans le domaine de l'Education, des Sciences sociales, des Technologies de l'Information ou d'autres domaines connexes ;
- ii. Posséder au moins dix années d'expérience dans l'élaboration de politiques sectorielles ou publiques, au niveau national,
- iii. Disposer d'un vaste réseau de contacts dans le domaine de l'éducation à distance et du e-Learning
- iv. Avoir mené à bien au moins une mission au niveau national, dans le domaine de l'élaboration de politiques publiques,
- v. Avoir réalisé au moins une mission similaire pour le compte de la CEDEAO ou d'une autre organisation internationale,
- vi. Posséder des compétences rédactionnelles et une capacité de synthèse (rapports d'études et ouvrages scientifiques),
- vii. Avoir une expérience en matière d'évaluation de politiques publiques ou dans le domaine de la planification stratégique
- viii. Avoir une bonne connaissance des procédures des organisations internationales, notamment celles de la CEDEAO,
- ix. Avoir la maîtrise d'au moins deux des langues officielles de la CEDEAO (Anglais, Français, Portugais), la connaissance de la troisième étant un avantage
- x. Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques de base (Microsoft office, etc.)
- xi. Bien connaître la région.

5. La Commission de la CEDEAO invite les consultants (individuels) éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture de ces services. Ils devront fournir tous les éléments attestant qu'ils ont les qualifications requises pour l'exécution de ces services (joindre un curriculum vitae détaillé, faisant ressortir ce qui suit : le parcours académique et les diplômes obtenus ; l'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années

dans des missions similaires ; les connaissances informatiques ; la connaissance du domaine ; les aptitudes linguistiques et toutes autres informations utiles pour l'exécution de ce projet). **Il convient de noter que lorsque les consultants individuels sont recommandés par des cabinets, il n'est tenu compte, dans le cadre du processus de sélection, que de l'expérience et des qualifications personnelles de l'intéressé et non du cabinet et qu'en cas de sélection, le contrat signé est intuitu personae.**

6. La sélection sera faite sur la base d'une comparaison des CV et d'un entretien. Le candidat retenu sera invité pour des négociations avant la conclusion et la signature de l'accord contractuel. **(Méthode de sélection : consultant individuel). Il convient de noter que le consultant retenu devra soumettre tous les rapports requis en anglais, français ou portugais.**

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en écrivant à l'adresse ci-dessous pendant les heures de service, du **lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 (GMT+1)** :

**Procurement Division, Directorate of General Administration, ECOWAS Commission, Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja Nigeria**

Ou par **courrier électronique** aux adresses suivantes : [sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int),  
copy: [cdeh@ecowas.int](mailto:cdeh@ecowas.int), [rkouakou@ecowas.int](mailto:rkouakou@ecowas.int), [procurement@ecowas.int](mailto:procurement@ecowas.int)

**NB:** Les consultants sont invités à porter une attention particulière à l'**article 117 du Code des marchés de la CEDEAO ("Infractions à éviter par les candidats, les soumissionnaires et les adjudicataires")**, qui fournit des informations sur ce qui est considéré comme des pratiques de corruption ou de fraude en matière de concurrence ou d'exécution d'un contrat. Ils sont également invités à prendre connaissance des informations spécifiques sur les conflits d'intérêts liés à la présente mission, conformément aux dispositions de l'**article 118 du Code des marchés de la CEDEAO.**

8. Les offres (**1 original et 3 copies**) doivent être soumises sous pli fermé, portant clairement la mention "**SELECTION OF TWO (2) INDIVIDUAL CONSULTANTS FOR THE REVISION OF ECOWAS REGIONAL DISTANCE (E-LEARNING) POLICY AND THE 2023-2033 ACTION PLAN.**" à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **22 février 2022 at 11h00 (GMT+1)**. L'urne de réception des appels d'offres de la CEDEAO est placée dans le bureau de la Division des Marchés située à la Direction de l'Administration générale, au 1<sup>er</sup> étage de la Commission de la CEDEAO sise au 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P.M.B. 401 Abuja Nigeria.

9. **Il convient de noter que les dossiers soumis par voie électronique seront acceptés et évalués.**

10. **Le présent appel à manifestation d'intérêt est également publié sur le site Web de la CEDEAO, à l'adresse <http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement>**

**Le Commissaire à l'Administration Générale et aux Conférences**